

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décision du 26 avril 2018 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER1818751S

Par décision du 26 avril 2018, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, a prononcé à l'encontre de la société ES ENERGIES STRASBOURG, dont le siège social est situé 37, rue du Marais-Vert, 67000 Strasbourg, l'annulation d'un volume de 1 478 800 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie.